

Les INFOS de Gizy

Le Mot du Maire :

L'écho du village ne paraîtra plus, nous avons décidé de vous informer plus souvent sous forme de lettres d'informations.

L'actualité est axée en grande partie sur le Covid-19 et les consignes sanitaires que chacun doit observer pour préserver sa santé et celle des autres.

Au niveau communal, le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mai pour élire tous ses représentants dans les divers organismes intercommunaux ainsi que dans les commissions et le 26 juin pour voter le budget 2020. Le nouveau Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux comme depuis de nombreuses années. Nous connaissons une année inédite qui met presque toutes les associations au repos forcé. Les animations habituelles s'annulent les unes après les autres comme les locations de la salle des fêtes.

Quand cela repartira t-il, personne ne le sait et ce n'est pas avec la situation actuelle que les choses pourraient changer. Au second semestre, nous aurons peut être encore des décisions inhabituelles à prendre si cela ne s'améliore pas, à suivre...

Il faut toutefois continuer à faire fonctionner l'économie et donner du travail aux entreprises, c'est pour cela que le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'investissement pour l'entretien des routes et des bâtiments afin qu'il fasse toujours bon vivre à Gizy !

Claude Philippot, Maire de Gizy

VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'impositions.

Le compte administratif 2019 dégage un excédent de 139 850,42 € à reporter sur le budget 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

en fonctionnement 456 582,68 €
en investissement 201 754,26 €

TRAVAUX

Rue du Parc :

Le bassin d'orage pris en charge par Noréade est terminé. Nous avons aménagé un nouveau trottoir dans la continuité du parking de la maternelle.

Rue du Auquerne et Rue des Casernes :

Le gravillonnage est en attente de la reprise de l'activité de l'entreprise suite au covid-19.

Cimetière :

L'extension du columbarium a été réalisée avec un nouveau monument cinéraire contenant 10 cases. La mise aux normes du jardin du souvenir a été faite.

Vieille Rue (Briqueterie) :

La réparation de la voirie est en attente de la reprise de l'activité de l'entreprise. Une clôture va être mise en place autour du terrain communal pour protéger le site des décharges sauvages.

CENTRE DE LOISIRS

Rendez-vous aux vacances d'OCTOBRE !

Les inscriptions pour les centres de loisirs se font sur leur site internet : www.cc-champagnepicarde.fr ou prenez rendez vous au 03.23.22.36.80.

AGENDA

Pour le moment, l'**Amicale des Retraités** ne reprend pas ses activités du mardi après midi et les thés dansants des 20 septembre et 15 novembre sont annulés.

Les **étangs communaux** sont ouverts sous certaines conditions, en respectant les règles sanitaires et de distanciations.

Le **terrain de tennis** est accessible gratuitement, s'adresser en Mairie.

ÉTAT CIVIL

Toutes nos sincères condoléances
à la famille de
Monsieur BEAUFORT Louis
Décédé le 10 août 2020

MISE À L'HONNEUR



Malgré la pandémie du Covid-19, le vendredi 3 juillet 2020, nous avons souhaité maintenir la traditionnelle remise des dictionnaires pour les élèves de CM2. Elle s'est tenue en comité restreint suite aux directives gouvernementales.

La commune a offert aux élèves un dictionnaire de français, un d'anglais, une calculatrice et un stylo, l'éducation nationale un livre des fables de la Fontaine et l'association des Parents d'Élèves un bon d'achat de 20€ valable à Bureau Vallée.

Félicitations à *Shaynis Boulay, Mathéo Coquelle, Alexandre Denizon, Clara Immery, Louane Marchal et Maéva Olivier* pour leur passage en 6^{ème}.

MOTS CACHÉS

E	T	A	N	G	I	Z	Y	N	J	P
N	V	I	V	R	E	J	Z	A	E	A
J	X	I	K	S	R	I	R	E	G	R
A	J	P	A	R	T	A	G	E	L	C
M	F	A	M	I	L	L	E	K	I	G
I	F	L	A	G	Z	Y	F	S	S	K
T	R	E	S	P	E	C	T	Y	E	H
I	I	J	H	F	H	E	C	O	L	E
E	V	O	I	S	I	N	S	M	F	L
L	P	I	T	E	N	N	I	S	N	X
P	C	E	F	C	O	M	M	U	N	E

Gizy - Commune - Vivre - Partage - Respect
Voisins - Famille - Amitié - Rire - Joie
Ecole - Parc - Eglise - Etang - Tennis - FLAG

SIRTOM

La déchetterie de Liesse-Notre-Dame est de nouveau ouverte sans rendez-vous et aux horaires habituels :

Mardi , Jeudi , Samedi : de 9h à 13h et de 14h à 18h

Mercredi : de 14h à 17h

Notre commune ne bénéficie pas de la collecte des déchets verts. Le SIRTOM met donc à disposition un deuxième composteur sur simple demande.

Pour effectuer votre demande, compléter le formulaire sur leur site internet : www.sirtom-du-laonnois.com/infos-pratiques/les-bacs-sacs/

ÉCOLES

C'est la rentrée ! Elle marque la fin des vacances et la reprise de l'activité !

Cette année, nous accueillons 21 élèves en maternelle et 30 en primaire.

Les écoles sont ouvertes les lundis, mardis, jeudis, vendredis aux horaires

suivant : _ Maternelle de 8h45 à 11h55 et de 13h30 à 16h40

_ Primaire de 8h35 à 11h45 et de 13h20 à 16h30

Chers conducteurs, soyez prudent ! N'oubliez pas de ralentir près de nos écoles !

Les horaires de bus pour le collège Froëhlicher de Sissonne :

_ Arrêt Gizy, face à l'église : départ 7h42 - retour 17h28

_ Arrêt Gizy-Gare, au château d'eau, départ 7h44 - retour 17h23

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous !

BIBLIOTHÈQUES

La Communauté de Communes Champagne Picarde s'est donné pour mission de fédérer les bibliothèques présentes dans notre secteur, afin de constituer un réseau de prêts accessibles à tous. La mutualisation des moyens a permis une grande souplesse pour les usagers, afin de leur permettre d'**emprunter gratuitement des ouvrages, des CD, des DVD**, dans l'une des bibliothèques partenaires, et de les ramener dans le lieu de leur choix. De la même manière, un ouvrage présent dans l'une des médiathèques peut être réservé puis distribué sans frais dans votre bibliothèque de référence choisie à l'inscription.

Pour obtenir une carte de lecteur, rendez vous sur le site : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cccp-preinscription-reseau-bibliotheques

NUISANCES RÉCURRENTES ET INCIVILITÉS

Respectons notre voisinage !

Les bruits provenant d'abolements, de musiques, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards, ... sont considérés comme des bruits de comportement et donc soumis à une législation bien précise pouvant être sanctionnés par la loi. Des plaintes au pénal seront déposées systématiquement.

Les travaux de jardinage et de bricolage ne peuvent être effectués que :

_ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

_ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

_ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour rappel, les engins motorisés non immatriculés ne sont pas autorisés sur les voies communales.

En cas de besoin, vous pouvez faire appel au Maire et à ses Adjointes qui sont officiers de police judiciaire.